

DECISION
portant délégation de signature au directeur départemental
de l'agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU la décision N° 2021-DG-DS28-0001 en date du 8 mars 2021 portant délégation de signature au délégué départemental l'agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir ;

VU la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2020-DG-DS-0002 en date du 2 novembre 2020 ;

VU l'arrêté du Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère du travail, de l'emploi et de l'Insertion, en date du 25 mars 2021 portant titularisation de Monsieur Sébastien RIPOCHE à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour exercer ses fonctions à la direction départementale de l'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} avril 2021.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis GELEZ, en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le territoire d'Eure-et-Loir à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, Adjointe, Responsable du département Santé Environnementale et Déterminants de santé.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ et de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Gérald NAULET, Adjoint, Responsable du département Parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-Social.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT et de Monsieur Gérald NAULET, la délégation de signature sera exercée par Madame Bérengère PÉRON, Référente territoriale ambulatoire.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, la délégation de signature sera exercée par Madame Martine BOCZKOWSKI, Référente territoriale offre de soins.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Madame Martine BOCZKOWSKI, la délégation de signature sera exercée par Madame Xi-Mey BANH, Référente espace clos et environnement extérieur.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Madame Martine BOCZKOWSKI, de Madame Xi-Mey BANH, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Sophien KHELIFI, Référent territorial Personnes Handicapées.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Madame Martine BOCZKOWSKI, de Madame Xi-Mey BANH, de Monsieur Sophien KHELIFI, la délégation de signature sera exercée par Madame Anne TOURNIER-BENEY, Référente eaux potables et de loisirs.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérard NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Madame Martine BOCZKOWSKI, de Madame Xi-Mey BANH, de Monsieur Sophien KHELIFI, la délégation de signature sera exercée par Madame Anne TOURNIER-BENEY, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Sébastien RIPOCHE, Référent territorial Personnes Agées.

ARTICLE 10 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Orléans, le 12 mai 2021
Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Décision n° 2021-DG-DS28-0002 enregistrée le 21 mai 2021

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

| Domaines / Missions | Actes et décisions |
|--|---|
| Domaines transversaux | |
| Instances de l'ARS | Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Courriers relatifs au secrétariat du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant |
| Fonctionnement de la délégation territoriale | Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance |
| Veille et sécurité sanitaires | |
| Veille, sécurité et polices sanitaires | Information sans délai du préfet de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la santé Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen) |
| Santé environnementale | Désignation des hydrogéologues agréés |
| Prévention et Promotion de la santé | Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais |
| Prévention et promotion de la santé | |
| Allocation de ressources | Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles |
| Offre de soins et gestion du risque | |
| Fonctionnement des établissements publics de santé | Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local |

| | |
|--------------------------------|--|
| | <p>Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Tutelle et contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p> |
| Allocation de ressources | <p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Courriers d'accompagnement de ces arrêtés aux établissements, documents explicatifs des mesures prises.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p> |
| Transports sanitaires | Validation des tableaux de garde ambulancière |
| Démographie médicale | <p>Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)</p> <p>Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)</p> |
| Offre médico-sociale | |
| Autorisations | <p>Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable</p> <p>Courrier d'autorisation de mise en fonctionnement des établissements social et médico-social (ESMS) suite à avis favorable de la visite de conformité</p> |
| Allocation de ressources | <p>Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire</p> <p>Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat</p> <p>Contrôle et approbation des documents budgétaires</p> <p>Affectation des résultats constatés au compte administratif</p> |
| Décisions individuelles | |
| Personnels de direction des | Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à |

| | |
|-------------------------------|---|
| établissements publics | l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 |
| Professions de santé | Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès |
| Comité médical des praticiens | Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques |

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

| | |
|----------------------------|---|
| Département d'Eure-et-Loir | Centre hospitalier Louis Pasteur à Chartres Centre hospitalier Victor Jousselin à Dreux Centre hospitalier à Châteaudun Centre hospitalier à Nogent le Rotrou Centre hospitalier spécialisé Henry Ey à Bonneval |
|----------------------------|---|